

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

DATE DE CONVOCATION

18-06-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

18-06-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 23
VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2024-06-24 - N°39

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE épouse DEM’S LUKA, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET

Absents représentés :

M. DUBERGER donne pouvoir à Mme MARINHO
Mme FONTENEAU donne pouvoir à Mme VIGNAS
Mme GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIN
M. VIALANEIX donne pouvoir à Monsieur le Maire
M. LE TALBODEC donne pouvoir à M. DIAZ

Absent non représenté :

Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR – CREANCES ETEINTES

OBJET : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR – CREANCES ETEINTES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que Monsieur le Comptable public de la Trésorerie municipale d'Evry a fait connaître par courrier daté du 29 janvier 2024 qu'il n'a pu procéder au recouvrement de titres émis par la commune, pour un total de 4 138.03 € ;

VU l'avis de la commission finances du 13 juin 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE


DECIDE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 4 138.03 €


Produits arrêtés au 29 janvier 2024 pour la somme totale de 4 138.03 €

DIT que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2024 sur le chapitre 65.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 24 juin 2024

Le Maire,

Patrick RAUSCHER



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024 page 2

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105772-20240624-2024_06_24_